



Le Tampon, le 28/10/2024

Le principal

Aux

Familles

OBJET : Campagne de bourse 2024-2025 : lettre de rappel aux parents qui n'ont pas fait de demande de bourse

Réf : 06/MFT/FP/2024

La campagne 2024-2025 de demandes de bourse de collège a débuté le 01 septembre 2024. Elle est exceptionnellement prolongée **jusqu'au 15 novembre 2024** pour tous les élèves scolarisés. Cette prolongation est liée aux évolutions réglementaires mises en place cette année concernant l'attribution des bourses de collège. Au-delà de cette date, les demandes ne seront plus acceptées.

Elle peut être étudiée **de manière automatique si vous consentez** en remplissant l'imprimé « consentement des familles », distribué au début du mois de septembre aux élèves ou à redemander au service des bourses. Le formulaire est à déposer auprès du service d'intendance au plus tard **vendredi 8 novembre 2024**. Les parents qui ont choisi ce mode ne devraient plus faire de demande en ligne. Des pièces complémentaires peuvent être demandées si besoin.

Si vous ne consentez pas à ce dispositif, vous pouvez déposer votre demande de bourse jusqu'au **08 novembre 2024** inclus :

- soit en utilisant le service en ligne Téléservice Bourses, qui sera réouvert dans les prochains jours (pour tous les collèges publics de toutes les académies, l'accès se fait en se connectant au portail [Scolarité-Services](#) via EduConnect ou avec FranceConnect ;
- soit en utilisant le [formulaire de demande de bourse de collège](#).

Vous trouverez ci -dessous les plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser pour déposer votre demande de bourse :

Nombre d'enfants à charge	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	17 927 €	9 691 €	3 419 €
2	22 064 €	11 928 €	4 208 €
3	26 201 €	14 164 €	4 997 €
4	30 338 €	16 401 €	5 786 €
5	34 476 €	18 637 €	6 576 €
6	38 613 €	20 873 €	7 365 €
7	42 750 €	23 110 €	8 154 €
8 ou plus	46 886 €	25 346 €	8 943 €
Montant annuel de la bourse	114 €	315 €	495 €

L'imprimé « consentement des familles » ou le « dossier papier de demande de bourse » peut être remis à l'élève qui en fera la demande et déposé au collège le plus tôt possible.

Le principal,

L. MUSSARD

